



Digne-les-Bains, 19 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture du centre opérationnel départemental en raison de la poursuite des manifestations sur la voie publique

En raison de la poursuite des manifestations sur la voie publique, dans le cadre des mouvements dits « gilets jaunes », d'importantes perturbations de circulation sont constatées dans le département lundi 19 novembre 2018, notamment sur la commune de Digne-les-Bains et aux abords de l'entrée de l'A51 depuis Les Mées – Peyruis.

Le centre opérationnel départemental de la préfecture est ouvert pour assurer le suivi de la situation avec les forces de sécurité et de secours, ainsi que les gestionnaires de voirie.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle à chacun la nécessité de faire preuve de responsabilité et de prudence.

La liberté de circulation des véhicules de sécurité, de secours et sanitaires doit être respectée : il est donc demandé aux manifestants de n'effectuer aucun blocage total.

Les usagers de la route sont invités à adapter leur vitesse et à respecter les distances de sécurité dans les zones concernées.

Le préfet rappelle par ailleurs que la déclaration d'une manifestation sur la voie publique est obligatoire et doit être déposée auprès de la préfecture au moins 3 jours avant l'événement. Organiser ou participer à une manifestation non déclarée est passible de sanctions pénales pour les organisateurs et les manifestants.

Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles, comme la liberté de circulation pour tous.